



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE 14 JUILLET 2022

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

VII - TRÉSORERIE

- A) Tonnage de la période
- B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Amendement compte à payer juillet 2022
- B) Calendrier des séances ordinaires 2023

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Jeudi, le 15 septembre 2022

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Siège social

Présents: Messieurs Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, Madame Virginie Filiatrault, conseillère de la ville de Lachute, formant quorum de ladite Régie et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présentes : mesdames Martine Renaud, conseillère de la ville de Brownsburg-Chatham et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le vice-président, monsieur Kévin Maurice en l'absence du président.

II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3-09-22

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le vice-président.

- adopté à l'unanimité

**III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 14 JUILLET 2022**

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

4-09-22

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juillet 2022.

- adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

- Le vice-président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, recyclage et compost)

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 15-07-2022 au 15-09-2022, déposée par le vice-président;

5-09-22

Il est
Proposé par madame Virginie Filiatrault
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 14-07-2022 au 15-09-2022, et ce, pour un montant de 278 018.17\$.

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Amendement comptes à payer juillet 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une erreur cléricale dans le montant total des comptes à payer du mois de juillet 2022, déposé à la séance de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») du 14 juillet 2022.

En conséquence, il est :

6-09-22

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
Et résolu



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE Madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM, soit, et elle est, par les présentés, autorisée à corriger l'erreur cléricale apparaissant dans les Documents, selon les projets, incorporant la correction nécessaire, présenté aux membres du Conseil de la RIADM.

- Adopté à l'unanimité

B) Calendrier des séances ordinaires 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir dès à présent le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («**la RIADM**») pour l'année 2023;

En conséquence, il est :

7-09-22

Proposé par madame Virginie Filiatrault
Appuyé par monsieur Denis Lavigne
Et résolu

QUE, à moins d'avis contraire, les séances ordinaires du conseil de la RIADM soient établies pour l'année 2023 de la façon suivante : à 19 h, le 3^{ème} jeudi de chaque mois, sauf aux mois de janvier et d'août où il n'y aura pas de séance ainsi qu'aux mois de juillet et décembre où la séance se tiendra le 2^e jeudi du mois.

- Adopté à l'unanimité

IX – VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

8-09-22

Il est
Proposé par madame Virginie Filiatrault
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 20 octobre 2022 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Kévin Maurice
Vice-président